

LE FRELON ASIATIQUE, *VESPA VELUTINA*



Originaire du continent asiatique, le frelon asiatique a été introduit en France en 2004, après importation via des marchandises en Aquitaine depuis la Chine. Depuis, il poursuit progressivement son installation dans le pays, et occupe aujourd'hui plus des deux tiers des départements français.

Conséquences de sa présence :

La prédation exercée par le frelon asiatique, qui chasse pour ses larves qui se nourrissent de protéines, concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Les frelons asiatiques ont un fort impact sur les colonies car non seulement ils prélèvent des abeilles mais ils provoquent aussi, par leur présence permanente devant les ruches, une diminution voire un arrêt de l'activité de butinage. Si ses réserves de miel deviennent insuffisantes, la colonie d'abeilles peut mourir de faim au cours de l'hiver suivant.

Comportement et risques pour l'homme :

Le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire, par exemple lorsqu'il butine. Sa pique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou une abeille. Par contre, il va défendre son nid si on s'en approche.

Situation sur notre territoire :

Dans la région Rhône-Alpes, il a été observé pour la première fois en 2011 en Ardèche. En 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire) et des signalements ont été confirmés dans l'Ain et le Rhône (à Bessenay et Monsols).

Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

A ce jour, la lutte contre le frelon asiatique passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne).

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'OVS* animal et végétal (FRGDS** et FREDON***) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental.

En 2016, la surveillance continue et s'appuie sur les observations de chacun.

Comment le reconnaître ?

- **L'insecte** : Il mesure autour de 3 cm. Il est à dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen. Son thorax est entièrement noir, ses ailes sont foncées. Sa tête vue de face est orange. Elle est noire sur le dessus. Très actif, il est continuellement en mouvement lorsqu'il butine pour s'alimenter sur du lierre, du néflier du Japon... Il est capable de rester en vol stationnaire dans l'attente d'une proie.
- **Le nid** : La plupart du temps, le nid est construit en haut d'un grand arbre, il a une forme ronde en début de saison, puis devient piriforme. L'ouverture de petite taille est située sur le côté du nid.

Retrouvez des fiches techniques illustrées d'aide à l'identification et plus d'informations sur www.fredonra.com.

Vous suspectez sa présence ? Prenez une photo de l'insecte ou du nid. Contactez :

GDS du Rhône 04 78 19 60 60 gds69@gds69.asso.fr
FREDON 04 37 43 40 70 frelonasiatique@fredonra.com

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

*Organisme à Vocation Sanitaire

**Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

***Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

NB : Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.